



Déclaration FSU au GT 14 du 13 Mars 2015

Création du corps de psychologue de l'Éducation Nationale

La FSU s'est très largement engagée dans ce chantier souhaitant voir aboutir la création d'un corps unique permettant une réelle reconnaissance et revalorisation des métiers de psychologues de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, à l'examen des fiches qui nous sont présentées, nous ne pouvons qu'exprimer notre déception, en particulier pour le second degré. Les formulations nous semblent en effet très en retrait par rapport à nos discussions antérieures et ne reprennent sur le fond que peu de nos propositions d'amendements.

Pour les psychologues du premier degré, nous actons positivement l'entrée dans le nouveau corps avec le maintien des droits acquis. Pour autant certains points nécessitent des avancées. Les conditions de détachement, quant à elles, nécessitent d'être clarifiées.

Nous nous étonnons de voir revenir à ce niveau de discussion la question du SPRO. L'ajout des deux paragraphes dans la fiche 5 nous paraît totalement inapproprié. Les formulations laissent entendre que le rôle des copsy dans les CIO serait uniquement dédié au SPRO. Ce débat a pourtant déjà été tranché. Les CIO remplissent des missions institutionnelles autres que le simple accueil de public. C'est bien pourquoi le MEN a décidé de reprendre une partie des CIO départementaux. Le rapport au SPRO et le rôle des CIO ont été abordés dans la fiche N°1. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir ici. De plus dans la fiche N° 4 est annoncé un groupe de travail sur la « gouvernance » des CIO en rapport avec le SPRO. Mais de quoi s'agit-il ? Les CIO sont des services déconcentrés de l'Etat dirigés par les directeurs et sous l'autorité académique. A quelle autre « gouvernance » fait-on ici allusion ?

Alors que nos collègues de la FSU s'efforcent dans les CREFOP de faire respecter la loi du 5 mars 2014 et empêcher que nos services ne soient engagés dans le CEP et la VAE, nous considérons ces ajouts comme très inquiétants et remettant en cause l'équilibre auquel nous avons abouti. La FSU est donc totalement opposée à ces ajouts qui n'ont pas leur place dans ces fiches. Pourquoi ne pas reprendre les missions des copsy qui figurent dans la Fiche N°2 et préciser tous ce que font les personnels au CIO ?

Concernant l'architecture du corps

Même si nous nous félicitons de la prise en compte de la situation particulière des copsy bloqués au 11^{ème} échelon de la grille des certifiés nous ne pouvons nous satisfaire de ce qui est proposé ici, ni pour le volume d'accès à la hors classe, ni en termes d'indemnités pour les DCIO, ni en termes d'échelle de rémunération.

- Le taux d'accès à la hors classe est totalement insuffisant au regard de la situation. Nous avons fait une enquête qui montre qu'actuellement 380 collègues copsy sont bloqués au 11^{ème} échelon depuis plus de 3 ans. C'est déjà plus de 10 % du corps. Comment résorber cette situation sur deux ans alors qu'il faudra inclure dans cette promotion, nos collègues du premier degré et les nouveaux directeurs ? C'est bien pourquoi nous avons demandé un

contingent spécifique pour ces derniers. Nous souhaitons que la mise en place de ce corps commun se traduise par une amélioration rapide de la situation de nos collègues. Ces propositions ne nous semblent pas de nature à le permettre rapidement.

De même, sur les plus de 3700 professeurs des écoles psychologues, plus du tiers sont au 10^{ème} et au 11^{ème} échelon de la classe normale et donc promouvables à la hors classe. Seulement 586 ont atteint la hors classe. La proposition qui laisse entendre un taux d'accès identique à l'actuel n'est pas acceptable et n'apportera aucune amélioration de carrière pour les psychologues du premier degré. Il doit être significativement augmenté.

Notre exigence est que tous nos collègues du 1^{er} et du 2nd degré terminent leur carrière à l'indice 783.

- La reconnaissance et la valorisation de la fonction de DCIO telles que proposées ne sont pas satisfaisantes. Les propositions sur le GRAF ne sont en l'état pas suffisamment précises pour que nous puissions nous prononcer.
- Actuellement, seule une centaine de DCIO touchent la NBI. Nous demandons donc une bonification indiciaire de 100 points attribuée à tous et la revalorisation de l'ICA.
- L'échelle de rémunération proposée oscille entre la grille des bi-admissibles pour les deux premiers échelons et la grille des certifiés pour les échelons suivants. Ce n'est pas logique D'autant que l'argument mis en avant est l'élévation du niveau de recrutement et de formation. Cette augmentation du niveau de recrutement concerne bien toute la carrière et ne se perd pas à partir du 3^{ème} échelon ! Nous demandons que l'échelle de rémunération soit celle des bi- admissibles.
- La nomination des stagiaires en responsabilité, comme nous l'avions déjà souligné va entraîner des problèmes importants. D'une part parce que dans un petit corps l'effet du turn over dans les académies berceaux va être amplifié, de plus le mouvement national va être fortement restreint dans les académies d'implantation des centres qui sont déjà très contraintes (Bordeaux, Paris, Lille, Rennes, Aix, Lyon). De plus, cette 6^{ème} année de fonctionnaire stagiaire doit être une année de formation, le stage ne pouvant être en pleine responsabilité. Nous continuons de demander que les stagiaires soient affectés sur l'un des centres de formations regroupant les actuels centres préparant au DECOP et au DEPS.
- La fiche sur les indemnités risque d'être très mal accueillie par nos collègues. Les propositions reprennent en l'état les indemnités actuelles avec une différence de traitement importante entre le premier et le second degré. Il faut que le régime indemnitaire soit ambitieux et équivalent pour le premier et le second degré permettant aux étudiants un véritable choix. Cela nécessite une réelle revalorisation indemnitaire. Par ailleurs, les indemnités REP et REP + doivent être maintenues pour le premier degré et être étendues aux psychologues du second degré.
- Enfin, la rédaction de l'accès au corps de psychologue de l'éducation nationale pour les actuels psychologues du 1^{er} degré avec statut d'instituteur est toujours confuse (voir fiches 4 et 6). Nous demandons qu'il se fasse simultanément dans le corps des PE sur la base d'un contingentement spécifique.

- Le temps de service proposé pour les psychologues du 1^{er} degré ne correspond pas à l'existant qui est de 24 heures hebdomadaires hors rédaction des écrits psychologiques. Nous demandons une régularisation juridique de la circulaire de 1974. Pour mener à bien toutes leurs missions, il est nécessaire de reconnaître la souplesse dans l'organisation de l'emploi du temps.

Nous reviendrons dans l'examen détaillé des fiches sur d'autres points. Mais il paraît notamment nécessaire d'aborder des questions qui ne figurent pas dans les fiches, concernant les indemnités de frais de déplacement ou le budget de fonctionnement pour le premier degré.

Pour la FSU la création de ce corps commun doit se traduire par une réelle avancée pour tous nos collègues du 1^{er} et du 2nd degré. Force est de constater que les propositions qui nous sont faites sont insuffisantes. De plus, nous ne pouvons accepter qu'à ce degré de discussion, on revienne sur des débats qui ont été tranchés, ravivant toutes les craintes sur la nature des missions des psychologues du second degré et sur le cadre d'exercice.